



Déclaration de Mme Juliane Seifert, Secrétaire d'Etat auprès du Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse (Allemagne), et de Mme Christelle Dubos, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé (France)

Journée franco-allemande – Berlin, 18 juin 2019

La relation franco-allemande, fruit d'une longue histoire parfois tragique, est aujourd'hui animée par une collaboration politique particulièrement féconde. Sur les thèmes relatifs à la famille, aux personnes âgées et à l'égalité entre les femmes et les hommes, les succès obtenus ces dernières années constituent le socle sur lequel la coopération future pourra s'appuyer. Nous souhaitons saisir l'occasion du traité d'Aix-la-Chapelle et de nos présidences à venir du Conseil de l'Union européenne pour continuer à renforcer cette relation entre la France et l'Allemagne.

A l'issue de cette journée d'échanges entre nos deux pays du mardi 18 juin 2019 au Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse à Berlin, les deux secrétaires d'Etat déclarent :

1. Familles avec des bas revenus

Tant en Allemagne qu'en France, près d'un enfant sur cinq est toujours menacé par un risque de pauvreté. La nette progression du nombre de familles monoparentales en France comme en Allemagne appelle des politiques publiques adaptées à ces modèles familiaux. Or, ces familles, souvent composées de femmes seules, sont particulièrement exposées au risque de pauvreté monétaire.

Dès lors, la lutte contre la pauvreté des enfants est au cœur de l'engagement des deux Etats. A cet effet, le soutien à l'activité professionnelle des parents constitue une protection durable contre la pauvreté. Parallèlement, il est nécessaire de renforcer les modes de garde qui soutiennent l'épanouissement des enfants, leur inclusion sociale et réduisent l'exposition au risque de pauvreté.

Le quotidien des enfants de familles en situation précaire peut également être amélioré par des mesures financières ciblées, dont l'efficacité est accrue par des mesures de simplification des démarches obligatoires ainsi que par l'accès à des informations simples, notamment en ligne. Les sites internet des administrations doivent constituer de véritables leviers d'action contre le non-recours, en améliorant la connaissance des prestations existantes, en facilitant leur accès et en offrant ainsi de nouvelles ressources pour les familles.

2. Personnes âgées

La France et l'Allemagne souhaitent faire du grand âge une composante majeure de leur action commune au travers d'une politique dédiée. Le vieillissement actif et l'autonomie des personnes âgées sont des éléments essentiels de cette politique. Ainsi, les deux ministères



souhaitent renforcer leur coopération bilatérale dans ce domaine, notamment sous la forme de rencontres régulières sur les sujets d'intérêt communs. A ces occasions seront discutées les problématiques relevant notamment de l'évolution démographique, de la démence, tout en assurant un suivi des initiatives européennes et internationales sur ces thématiques.

3. Egalité entre les femmes et les hommes

Nous nous engageons, en partenariat étroit au niveau européen et international, en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. L'Allemagne et la France sont convaincues que des lois innovantes promouvant l'égalité et son application effective sont de nature à réduire les inégalités de chances entre les femmes et les hommes. A ce titre, ont été introduites des mesures visant à augmenter la part des femmes aux postes de direction ou à combattre les inégalités salariales à travers une transparence des systèmes de rémunération. Dans l'atelier de travail commun, les deux Etats ont pu partager leurs bonnes pratiques sur les solutions adoptées par chacun.

4. Approfondissement de la coopération bilatérale

Dans la perspective de cette intensification souhaitée de leur coopération bilatérale, les deux ministères veulent renforcer leur concertation, en particulier sous la forme de rencontres régulières/institutionnalisées dans les domaines de compétences des deux ministères, en vue de faire avancer les sujets d'intérêt commun tant au niveau bilatéral qu'eupéen.

Une charte relative aux formes concrètes de cette coopération sera rédigée. Elle comprendra entre autres : la détermination des priorités communes de coopération pour les prochains mois, la nomination de délégués franco-allemands au sein de chaque ministère, la définition des paramètres d'un échange de fonctionnaires régulier.

Berlin, le 18 juin 2019

Juliane Seifert
**Secrétaire d'Etat auprès du Ministère
fédéral de la Famille, des Personnes
âgées, de la Femme et de la Jeunesse
Allemagne**

Christelle Dubos
**Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre
des Solidarités et de la Santé
France**